

## SI VOUS RECEVEZ UNE MENACE D'ATTENTAT À LA BOMBE PAR TÉLÉPHONE

1. **RESTEZ CALME.** N'oubliez pas que les menaces d'attentat à la bombe contre des édifices gouvernementaux ont généralement pour but d'interrompre le cours normal du travail.
2. Essayez de persuader l'interlocuteur de vous dire:
  - a) quand la bombe explosera;
  - b) où se trouve la bombe;
  - c) de quel genre de bombe il s'agit;
  - d) quelle est la taille de la bombe;
  - e) de quelle manière on pourrait la repérer; et
  - f) dans quel genre de contenant elle se trouve.
3. Prenez note de toutes les caractéristiques qui permettraient d'identifier l'interlocuteur, par exemple :
  - a) le sexe;
  - b) l'accent;
  - c) la façon de s'exprimer;
  - d) l'âge;
  - e) les bruits de fond;
  - f) tout autre élément utile.
4. Immédiatement après avoir terminé l'appel, faites le **\*884 (ÉTOILE HUIT HUIT QUATRE)** pour le faire retracer. Vous entendrez le message suivant de Bell Canada : « Le dernier appel que vous avez reçu a été retracé. Si vous désirez faire une autre démarche contactez votre service de police. Veuillez raccrocher maintenant. » **Plutôt que de contacter le service de police, veuillez poursuivre à l'étape 5 ci-dessous.**
5. Signalez la menace immédiatement au Centre de contrôle de l'immeuble à l'aide d'un téléphone rouge d'urgence ou en composant le 992-1150 ou le 992-5452. Dites que vous avez cherché à retracer l'appel, et donnez votre numéro de téléphone. Si le numéro de l'interlocuteur est apparu sur votre afficheur d'appels, donnez aussi ce numéro.
6. Remplissez le formulaire inclus dans la brochure « *Appels à la bombe - Feuille de contrôle* » dès que vous avez signalé la menace, et donnez-le immédiatement au chef de l'Organisation des mesures d'urgence de l'immeuble, Direction de la sécurité physique et de la protection du personnel (ISRG), pièce BG 189.